

Rapport de la sous-commission des comptes 2016

Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Oguzhan Can	PS
	Monsieur Karim Boukhris	POP
	Monsieur Alain Vaucher	PLR, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 20 mars 2017 à 7h45 en présence de Mme Katia Babey, conseillère communale, cheffe de dicastère, et de Mme Ana Sarrias, secrétaire de direction, ainsi que, pour leurs services :

- Centres 115, 550, 551 et 552 : M. Alexandre Bédât (chef de service) pour le service de la jeunesse
- Centres 301, 315 et 321 : Mme Fabienne Cosandier (cheffe de service) pour le service de l'action communale
- Centres 311 et 482 : M. Souhaïl Latrèche (médecin) pour le service de santé et promotion de la santé
- Centre 483 : Mmes Ruth Hynek Hlavizna et Valérie Wyser-Attinger (orthophonistes co-responsables) pour le centre d'orthophonie
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Alexandre Houlmann (chef de service) et M. Rolf Aeberhard (responsable des infrastructures) pour le service des sports

115 – Parlement des jeunes

Le détail des comptes présentés ne suscite pas de remarque particulière.

301 – Office d'aide sociale

En raison de l'absence de l'administrateur, la cheffe du service indique aux commissaires qu'elle se chargera de répondre aux différentes questions.

Les charges de personnel (comptes 30100000 et 30100300) subissent un léger dépassement en raison du paiement du salaire d'un assistant social

en lien avec une longue procédure de licenciement, et de l'engagement d'un stagiaire MPC.

En réponse à un commissaire, la cheffe de service indique que pour ce qui est des comptes liés aux postes *des amortissements et des intérêts*, les éléments sont communiqués par le service des finances.

Elle rappelle que les chiffres qui permettent de déterminer la participation de l'Etat, laquelle est calculée au prorata du nombre d'habitants des communes, sont ceux de l'année 2015. Cette année, les chiffres ont été reçus tardivement, soit en février 2017. Selon la facture provisoire de 2016, une augmentation importante est à prévoir sur les postes *subventions* par rapport aux subsides LAMal, aux nombres de cas ou les personnes arrivant en fin de droits d'indemnités chômage. Actuellement les assistants sociaux traitent 120 dossiers, contre 90 pour certaines communes. Après avoir présenté sa note au Conseil communal, le service a pu bénéficier de 2 EPT supplémentaires afin de pallier l'augmentation des activités, et l'importante complexification des processus. Le service a la charge de 2100 dossiers, comprenant 3500 à 4000 personnes (soit 1.7 personne par dossier). Sans tenir compte de la population de la Sagne et des Ponts-de – Martel, c'est 11% de la population qui bénéficie de prestations desservies par le guichet social régional (contre 9% avec les deux communes).

Enfin, le prochain départ de la cheffe de service est évoqué et la cheffe du dicastère informe les commissaires que son poste a été mis au concours en fin de semaine dernière. A ce stade, des personnes ont déjà manifesté leur intérêt en transmettant leur candidature.

A l'issue des échanges, les commissaires remercient la cheffe de service pour son engagement et les activités menées pour la collectivité publique.

311 – Centre santé sexuelle-Planning familial

Pour ce centre, le chef de service indique que les activités sont en augmentation de 38% et répondent à un réel besoin. Les charges sont dépassées en raison de l'achat de tests de dépistage, par exemple, mais compensées par les recettes. En prenant en compte tous les chiffres, l'exercice se solde par un excédent de CHF 2'000.-.

315 – Maison de retraite (-Le Châtelot)

La cheffe de service indique que ces trois bâtiments en zone d'utilité publique ont fait l'objet d'une remise aux normes électriques en 2016, ce qui explique certains dépassements. Afin de pouvoir encourager les synergies avec un home dans le cadre de la planification médico-sociale (PMS), un projet de vente portant sur un des bâtiments est à bout touchant. Par ailleurs, la cheffe de service indique que la question du remplacement des concierges résidents devra être revue.

321 – Participation aux institutions sociales

En 2016, les mesures annoncées par l'Etat aux bénéficiaires, lesquels se verront réduire leur minimum vital, impacteront fortement les célibataires de moins de 35 ans sans charge familiale. Pour des questions administratives, les mesures ont été repoussées à mars 2017. En ce qui concerne les *Bourses d'études* et les *Mesures d'intégration professionnelle*, celles-ci ont été également réduites (bourses d'études), voire supprimées (MIP - placement rémunérés). La cheffe du dicastère termine en informant les commissaires que l'Etat a consenti à associer plus activement les assistants sociaux lors de l'analyse de futures réformes; le but étant qu'elles soient moins chronophages et plus cohérentes.

Concernant le compte *Subv. org. non lucrative-Assistance autre* (compte 36360270), il est indiqué qu'en 2016, une association n'a pas fait de demande, ce qui explique la différence entre le budget et le compte. Les solutions avec les associations par rapport à la suppression de l'établissement des déclarations d'impôts (équivalent à 1.5 EPT sur 9 mois) pour le SCAS ont pu être trouvées. Enfin, la liste totalisant les subventions sera remise aux commissaires rapidement.

En 2017, d'autres baisses/suppressions de subvention ont été décidées par le Conseil communal sur la base d'une analyse afin de ne pas mettre en péril les institutions de la place, tout en encourageant les actions locales. A relever toutefois que les baisses de subventions accompagnées par des réductions de prestations ont un impact important sur la population et le personnel.

482 – Centre de santé scolaire

En raison des difficultés financières, les projets Ville Santé OMS ont été réduits, voire supprimés sur cet exercice. D'autres projets n'ont pas vu le jour, tels que les sacs réutilisables, ou la réalisation de bandes tactiles pour personnes malvoyantes. C'est ce qui explique les différences comptes/budget pour les *BSM*.

Pour rappel, ce centre (4.95 EPT) répond au nouveau règlement cantonal d'août 2015 et assure la prise en charge de 24 périodes scolaires, contre 18 périodes planifiées auparavant. Le chef de service se charge également des contacts avec les médecins, notamment en matière de relève et peut le cas échéant, proposer deux prêts à taux préférentiel de 3%. D'ici les 5 à 10 prochaines années, il s'agira de s'atteler activement à la relève des médecins généralistes pour remplacer environs une douzaine de médecins.

483 – Centre d'orthophonie

Après que l'Etat ait dénoncé unilatéralement la convention qui le liait aux villes pour 2018, les perspectives semblent difficiles pour le Centre, notamment en lien avec la subvention de CHF 160'000.- supprimée. Les échanges doivent se poursuivre pour élaborer une nouvelle convention, qui sera de toute façon moins avantageuse et des solutions d'améliorations financières à l'interne doivent être trouvées au plus vite afin que les activités du Centre ne soient pas mises en péril ou que certains enfants ne puissent plus bénéficier de prestations thérapeutiques. Le souci principal est d'arriver à maintenir l'existence du centre en tant que service public.

Un démantèlement de la structure aurait de nombreux effets négatifs tels que : augmentation des listes d'attente, perte de coordination et de collaboration de proximité avec les services externes (écoles, CNPEA, SSPS, etc.), perte de contrôle de la Ville sur la politique de prise en charge de la population, disparition de prestations d'intérêt général (lieu d'accueil, conseil téléphonique, gestion et analyse des signalements, prise en charge de stagiaires), suppression de postes de secrétariat, de conciergerie, de responsables, licenciements, perte des aspects de promotion et de prévention, perte de cohérence entre les 3 Villes, éclatement des compétences actuelles d'équipe, disparition de la mise en commun des savoirs, perte de regards croisés, les choix personnels priment sur le

regard global, augmentation des coûts de traitement à charge de la commune (cf. participation communale aux traitements).

Les co-responsables vont donc poursuivre l'analyse avec leur chef de service afin de voir quelles possibilités peuvent être trouvées. Toutes les pistes seront étudiées et les discussions avec l'Etat seront poursuivies en 2017. Cette problématique sera reprise dans le cadre de l'élaboration du budget 2018.

Tout le long de l'année 2016, les réflexions pour réduire les charges ont été poursuivies. Ainsi il est indiqué qu'il a été renoncé, entre autres exemples, à l'abonnement Mobility (compte 31300100).

520 – Service des sports

En préambule, le chef de service explique que les efforts entrepris et les baisses consenties sont le résultat d'un budget de crise. Il est important de relever que ce budget ne permet pas d'entretenir les installations vieillissantes du parc sportif, mais permet durant 3-4 ans, de réduire les charges. Si l'effort devait persister, cela engendrerait assurément d'importantes conséquences, telles que de fortes détériorations des installations dont les réparations coûteraient à moyen terme plus chères, voire pourraient engendrer leur fermeture. Le responsable des infrastructures détaille les postes du centre, lesquels comportent des différences ou des réajustements liés au passage de MCH2. D'une manière générale, les efforts sont consentis sur toutes les lignes, aussi bien sur le personnel en formation (poste stagiaire manifestations non reconduit) que sur d'autres domaines énergétiques ou organisationnelles.

En réponse à un commissaire, le responsable des infrastructures informe que les frais *Autres charges de personnel* (compte 30990000) concernent le repas offert aux bénévoles qui se chargent de baliser les pistes de ski de fond des Arêtes, de Pouillerel et des Foulets.

521 – La Charrière, terrains, piste, halles

Les comptes et remarques aux comptes sont présentés par le responsable des infrastructures. Pour le poste *Entretien autres ouvrages génies civil* (compte 31430010), le montant est de CHF 5'000.- et non de CHF 15'000.-. Les frais de réparation des moteurs des stores sont eux à comptabiliser au poste *Entretien bâtiments* (compte 31440010). En

réponse à un commissaire, il est précisé que le service gère les locations et la facturation des salles, des terrains comptabilisés dans le compte *Location salles-terrains-installations* (compte 44720010). Le gain de CHF 90'000.- au poste *Location bâtiments* provient lui des locations de places de parc, gérées par le service des bâtiments et logement. Enfin, il est relevé que les tribunes arriveront en fin de vie dans 5 à 10 ans. Le projet de partenariat privé public est évoqué également et permettrait à la Ville de réaliser les rénovations nécessaires pour ce site.

524 – Piscine des Arêtes

Afin de réduire les charges en personnel et d'optimiser les ressources, la piscine est fermée 5 semaines au lieu de 2 en été. Ce centre concerne également les postes de la piscine Numa-Droz et l'intitulé sera corrigé. Il est indiqué que l'augmentation des prix des entrées, liée à une baisse du nombre d'entrées (~53'000 sur 2016) rapporte seulement un bénéfice de CHF 542.50.

525 – Piscine, patinoire des Mélèzes

Tels que pour les autres sites sportifs de la ville, les frais liés à l'entretien des installations vieillissantes sont conséquents, indiquent le chef et le responsable des infrastructures. Depuis 2002, les budgets avaient jusqu'à présent pu être respectés, mais l'exercice devient extrêmement difficile. Toutefois, ils tiennent à garder les contrôles effectués par des tiers pour les installations (conseillés mais pas obligatoires pour certains). Plus de la moitié du budget du poste *Entretien des installations et monuments* (compte 314900000), soit CHF 46'000.- a dû être utilisée pour une seule pièce, soit une révision d'un compresseur après 35'000 heures de fonctionnement. Il est relevé que malgré la hausse des prix des entrées piscines, le montant budgétisé n'a pas été atteint, en raison notamment de la météo et de la concurrence par rapport à d'autres sites de la région. Compte tenu de ce qui précède, il est important de conserver une attractivité des installations. Les prochains projets qui seront réalisés en 2017 s'inscrivent dans cette volonté (toboggan et rénovation des vestiaires sud).

Enfin, en réponse à un commissaire qui demande si les recettes pour la location des heures de glace pourraient être augmentées, le responsable des infrastructures, le chef de service évoquent les différentes manières de

procéder dans d'autres villes. Il s'agira de se pencher sur cette question lors d'une prochaine analyse globale.

550 – Service de la jeunesse

Le chef de service relève que les efforts sur les biens, services, autres charges d'exploitation (BSM) se sont poursuivis, notamment concernant les frais d'impression, photocopies (compte 31020200). Bien que privilégiant la collaboration avec les sociétés locales, ils ont été contraints de trouver d'autres solutions, notamment avec des prestataires qui proposent leurs services en ligne. Cela nécessite plus de ressources au sein de l'équipe mais les économies sont conséquentes.

Concernant les différences aux comptes Prestations de services de tiers (compte 31300000), et excursions/camps –Enfants (compte 31710120), celles-ci résultent de la suppression de la deuxième semaine de camps en été et en octobre 2016. Bien que le versement des arrhes ait été réalisé à l'avance, le prestataire a consenti à reporter la somme sur 2017.

Pour ce qui est des activités du secteur, le chef de service évoque le succès rencontré pour l'exposition sur les genres : *Fille ou garçon, ça change quoi?*, initié par le Bureau de l'égalité, lequel a mis en place les moyens liés à l'encadrement pour une présentation aux écoles, aux enfants des structures. La responsable de secteur, laquelle travaillait à son poste depuis 2012, et les moniteurs y ont œuvré avec enthousiasme. En réponse à un commissaire, le chef de service indique que cette responsable sera remplacée à 80% dès le 1^{er} mai 2017, après trois mois "de battement". Concernant plus précisément le départ du chef de service (après 14.5 ans) et son remplacement, la cheffe du dicastère indique que des décisions devront être prises très rapidement. Toutefois, cela sera rendu possible après qu'une réflexion sur les synergies entre les services de son dicastère soit réalisée, en lien avec le départ du chef du service des sports en janvier 2018.

Le chef de service rappelle, que ce service est l'un des plus grands, et qu'il encourage le Conseil communal à avancer rapidement, à mesure que ces départs (évoquant également celui d'un collaborateur administratif) engendrent une certaine déstabilisation. A relever, qu'en raison du manque de places d'accueil, les réponses à la population rendront l'exercice laborieux pour le personnel en place.

Enfin, les commissaires remercient le chef de service pour son engagement et les activités menées pour la collectivité publique.

551 – Accueil parascolaire

En réponse à un commissaire, le chef de service informe que *les charges de transfert* (comptes 36340010 et 36350010) résultent du système de facturation LAE2. Ce sont les subventions versées aux entreprises publiques (telles que les structures du service) et aux entreprises privées, dont les montants sont calculés en fonction du revenu des parents (part contributive). Pour rappel, le prix journée est fixé par le Canton et est le même pour toutes les structures du canton. Le fonds cantonal financé par les entreprises et l'Etat participe à hauteur de 20%, les parents participent selon leur capacité contributive et le solde est pris en charge par la commune. Dans notre ville, la part communale est plus élevée puisque la capacité contributive des parents est plus faible. Cet équilibre devrait être mieux pris en compte par le canton et les autres communes. Les revenus de transfert, *Dédommagement communes* (compte 46120010) concernent les montants versés par des communes (par exemple, lors d'un accueil d'un enfant du Locle). Le compte *Subventions de la Confédération* (compte 46300000) totalise les impulsions pour l'encouragement à l'accueil, valables durant les trois premières années et lesquelles prendront fin en 2018. Enfin, le dernier compte *Subvention des cantons et concordats* concerne la participation du Canton.

Avec le nouveau prestataire, le prix d'un repas a baissé sans compromettre la qualité; ce prestataire privilégiant les produits locaux et frais. Toutefois avec une augmentation du nombre de repas (+ de 600 / jours), les frais (compte 31050100) ont été dépassés. Une petite marge de manœuvre reste possible au niveau de l'achat des denrées pour les goûters et petits déjeuners.

552 – Accueil préscolaire

Compte tenu des explications susmentionnées au niveau du subventionnement, il est indiqué que les directeurs sont tenus de remplir leur structure à 100%.

Actuellement, des réflexions sont en cours quant aux possibilités de vendre des repas premier-âge surgelés (sans conservateurs avec fruits/légumes locaux) aux parents.

Le rapporteur de la sous-commission

Alain Vaucher